

17 juin 2016 -14:55

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juin 2016](#)

Dispositions fiscales urgentes - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt et du ministre de l'Economie et des Consommateurs Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales urgentes.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, comporte les dispositions suivantes :

- une disposition portant des modifications à l'article 269/1 du Code des impôts sur les revenus 1992 - CIR 92 (Tate & Lyle)
- une disposition abrogeant le régime actuel de déduction pour revenus de brevets

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi.

Avant-projet de loi portant des dispositions fiscales

Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales, qui comprend les dispositions suivantes :

- une disposition réglant la transposition des directives européenne 2014/86/UE et 2015/121/UE modifiant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents
- une disposition introduisant le choix entre le paiement immédiat et le paiement étalé de "l'impôt à la sortie" en matière d'impôts sur les revenus

Cet avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>